

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 29 juin 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le 29 juin à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 23 juin 2021.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 5**

**Nombre de votants : 40**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, arrivée au point n°5, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, arrivée au point n°5, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. VANECLOO Serge, Mme VILLE Augustine, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Absents excusés :***

M. BAUDRY José, procuration à M. DUYCK  
Mme DERONNE Véronique, procuration à M. MAHIEU  
Mme GRAMMONT Agnès,  
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. FICHEUX  
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS  
M. RAVET Pierre-Luc,  
M. THOREZ Jean-Claude, procuration à Mme HERDIN

***Secrétaire de séance :*** M. DUYCK Joël

## Délibération n°2021D106 - Développement économique et acquisitions foncières - ZA Paradis II - Acquisition de la parcelle AC70 à Madame ROGALSKI et de la parcelle AC73 à Madame DELOMMEZ.

*Monsieur le Vice-Président expose :*

Vu les statuts de la Communauté de Communes Flandre Lys,

Vu les articles L1311-9 et L1331-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis des domaines du 13 août 2020,

Dans le cadre de la compétence développement économique de la CCFL, Monsieur le Vice-Président a pris contact avec Mme ROGALSKI, la propriétaire de la parcelle cadastrée AC70, et M. DELOMMEZ, le propriétaire de la parcelle cadastrée AC73.

Ces deux parcelles situées à proximité des hangars de l'aérodrome et du restaurant L'Hélice représentent une superficie totale de 2 535 m<sup>2</sup> et sont classées, à l'heure actuelle, en zone 1AUL au PLU de la commune permettant ainsi d'y développer des activités de tourisme et de loisirs.

La CCFL est déjà propriétaire sur cette même zone des parcelles cadastrées AC67, AC153, AC63, AC194 et AC196 pour une superficie de 75 660m<sup>2</sup>, et des actes notariés sont en cours de signature pour les parcelles AC68, AC74 et AC198 pour une superficie de 12 049m<sup>2</sup>.

L'acquisition de ces parcelles supplémentaires permettrait de constituer un ensemble destiné au développement économique pour une superficie totale de 90 244m<sup>2</sup>

L'avis des domaines s'est prononcé sur ces deux parcelles à 2€/m<sup>2</sup>, hors indemnité d'éviction, en se calquant sur le prix d'acquisition des parcelles AC67 et AC153. A l'époque la CCFL avait fait une belle affaire mais qui n'est pas dans les prix du marché actuels. La pression foncière est telle que l'offre de la CCFL doit être en phase avec le marché.

Les propriétaires ont accepté de céder leur parcelle à la CCFL au tarif de 5.50€/m<sup>2</sup> + 1.50€/m<sup>2</sup> d'indemnité d'éviction pour ses exploitants Messieurs Laurent et Damien DEGROOTE, sous réserve qu'un bail existe.

Parcelles avec promesse de vente :

Etat Parcellaire		
Référence Cadastre	Surface cadastrale	Propriétaires
AC70	1 559 m <sup>2</sup>	Mme ROGALSKI
AC73	976 m <sup>2</sup>	M. DELOMMEZ

Parcelles déjà acquises ou en attente de signature de l'acte notarié :

Etat Parcellaire		
Référence Cadastre	Surface cadastrale	Propriétaires
AC67	7 535 m <sup>2</sup>	M. et Mme EVRARD
AC153	12 745m <sup>2</sup>	M. et Mme EVRARD
AC63	18 851 m <sup>2</sup>	M. et Mme TACQUET
AC196	6 972 m <sup>2</sup>	M. et Mme TACQUET
AC194	29 557 m <sup>2</sup>	M. et Mme TACQUET
AC68	5 150 m <sup>2</sup>	Mme MORDACQ-DE SWARTE
AC74	4 348 m <sup>2</sup>	M. LORIDAN
AC198	2 551 m <sup>2</sup>	M. LORIDAN
<b>TOTAL</b>	<b>87 709 m<sup>2</sup></b>	

Considérant que l'avis du service des domaines ne constitue qu'un avis simple,

Considérant la volonté de la CCFL de disposer d'un ensemble destiné au développement économique pour une superficie totale de 90 244m<sup>2</sup> dans le cadre de la ZA Paradis II,

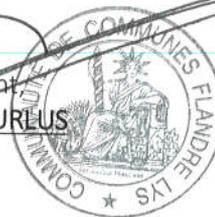
Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est demandé au Conseil de :

- DÉCIDER de l'acquisition des parcelles AC70 et AC73 conformément aux dispositions exposées ci-dessus,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 059-245900758-20210705-2021D106-DE

